

Municipalité de Sainte-Luce

À une séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Luce tenue le 6 novembre 2006 à 20 heures conformément aux dispositions du Code municipal de la province du Québec.

À laquelle sont présents :

France St-Laurent, mairesse
Michaël Ouellet, conseiller
Nathalie Bélanger, conseillère
Pierre Laplante, conseiller
Anne A. Racine, conseillère

Est absent :

Hugues Dionne, conseiller

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Marie-Andrée Jeffrey, directrice générale intérim est présente.

Julie Dufour, secrétaire est présente.

1. Ouverture de la session
2. Ordre du jour
3. Procès-verbal du 2 octobre 2006
4. Procès-verbal du 23 octobre 2006
5. Suivi des procès-verbaux
6. Déboursés
7. Période de questions

ORDRE DU JOUR

A. Administration générale

1. Maire suppléant / Pierre Laplante
2. Discours du maire
3. Budget 2007 / avis de motion
4. Déclaration des intérêts financiers des élus
5. Fonds de roulement / augmenter à 100 000 \$
6. Transfert du compte 7979 au compte 4888
7. Politique familiale / adoption
8. Nicole Rondeau / dernier versement de 1 000 \$ pour la politique familiale
9. Lucie Sirois / don – politique familiale
10. Règlements d'emprunt : R-2003-38 / R-2004-53 / R-2005-59 / R-2002-27 / R-2003-40 / R-2004-43 / R-2003-37
11. Québec en forme / demande de contribution financière
12. CAUREQ / entente et signature
13. Françoise Pouliot / facture
14. Centraide Bas-Saint-Laurent / campagne 2006
15. Ville de Mont-Joli / ajout de la municipalité de Grand-Métis
16. Olivier Boudreau, fils de Renauld Boudreau et Julie Roy et William Tremblay, fils de Karl Tremblay et France Soucy
17. Club Richelieu de Luceville / souper spaghetti

B. Sécurité publique

1. Soumission / citerne
2. Équipement incendie
3. Règlement concernant la tarification pour les services de sécurité incendie à l'extérieur du territoire

C. Transport

1. Pavage / subvention
2. Postes Canada / boîtes multiples dans le 3^e rang est et ouest
3. Déneigement / soumission
4. Rapport du directeur des travaux publics / octobre 2006
5. Ville de Mont-Joli / protocole « La Roue de Vie »

D. Hygiène du milieu

1. MRC de la Mitis / redevances à l'enfouissement / paiement 4 835,46\$

E. Urbanisme

1. Rapport de l'inspectrice en bâtiment
2. PIA
 - a) 19, Route du Fleuve Ouest
 - b) 34-A, Route du Fleuve Ouest
3. CPTAQ / autoroute 20
4. Formation

F. Loisir et culture

1. Gala Méritas sportif du Bas-Saint-Laurent

G. Édifice et machinerie

1. Camion 1 tonne / fonds de roulement – annuler la résolution 794-2005

H. Divers

2-371-2006

Ordre du jour

Proposé par : Anne A. Racine
Appuyé par : Michaël Ouellet

Il est résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

Adopté

3-372-2006

Procès-verbal du 2 octobre 2006

Attendu que les photocopies du procès-verbal du 2 octobre 2006 ont été adressées à chacun des élus qui en ont pris connaissance avant la présente assemblée, il est proposé par Nathalie Bélanger, appuyé par Pierre Laplante et résolu à l'unanimité que la directrice générale intérim soit dispensée d'en donner la lecture et que le procès-verbal soit adopté.

Adopté

4-373-2006

Procès-verbal du 23 octobre 2006

Attendu que les photocopies du procès-verbal du 23 octobre 2006 ont été adressées à chacun des élus qui en ont pris connaissance avant la présente assemblée, il est proposé par Pierre Laplante, appuyé par Anne A. Racine et résolu à l'unanimité que la directrice générale intérim soit dispensée d'en donner la lecture et que le procès-verbal soit adopté.

Adopté

Suivi des procès-verbaux

Paiement des déboursés d'octobre 2006

Je certifie par la présente que la municipalité de Sainte-Luce dispose des crédits suffisants pour effectuer le paiement des comptes dus au 31 octobre 2006, dont la liste des comptes fait partie intégrante comme si elle était ici au long reproduite et annexée au compte fournisseur.

Dépenses incompressibles :	70 186,05 \$
Dépenses dues au 31 octobre 2006 :	93 025,86 \$
Grand total :	163 211,91

Marie-Andrée Jeffrey, directrice générale intérim

6-374-2006

Déboursés

Proposé par : Michaël Ouellet
Appuyé par : Pierre Laplante

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale intérim à effectuer le paiement des comptes dus au 31 octobre 2006 au montant de 163 211,91 \$.

Adopté

Période de questions

A-1-375-2006

Maire suppléant / Pierre Laplante

Proposé par : Anne A. Racine
Appuyé par : Nathalie Bélanger

Il est résolu à l'unanimité de nommer le conseiller Pierre Laplante maire suppléant pour les quatre prochains mois (novembre, décembre 2006, janvier et février 2007).

Adopté

Discours du maire /reporté

A-1-375-1-2006

Budget 2007 / avis de motion

Avis de motion est dûment donné par la conseillère Nathalie Bélanger qu'à une prochaine session un règlement concernant le budget 2007 sera adopté.

Adopté

Déclaration des intérêts financiers des élus

Le directrice générale intérim accuse réception des déclarations des intérêts financiers :

France St-Laurent, mairesse
Michaël Ouellet, conseiller
Nathalie Bélanger, conseillère
Pierre Laplante, conseiller
Anne A. Racine, conseillère

A-5-376-2006

Fonds de roulement / augmenter à 100 000 \$

Proposé par : Michaël Ouellet
Appuyé par : Anne A. Racine

Il est résolu à l'unanimité d'augmenter le fonds de roulement de la municipalité à 100 000 \$ tel que proposé par le vérificateur général.

Adopté

A-6-377-2006

Transfert du compte 7979 au compte 4888

Proposé par : Pierre Laplante
Appuyé par : Nathalie Bélanger

Il est résolu à l'unanimité de faire un transfert de solde d'un montant de 36 472,69 \$ du compte 7979 au compte 4888 de la municipalité de Sainte-Luce à la Caisse populaire Desjardins de Sainte-Luce-Luceville.

Adopté

A-7-378-2006

Politique familiale / adoption

Proposé par : Michaël Ouellet
Appuyé par : Anne A. Racine

Il est résolu à l'unanimité d'adopter la politique familiale de la municipalité de Sainte-Luce.

Adopté

A-8-379-2006

Nicole Rondeau / dernier versement de 1 000 \$ pour la politique familiale

Proposé par : Nathalie Bélanger
Appuyé par : Pierre Laplante

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement du dernier versement de 1 000 \$ à madame Nicole Rondeau concernant la préparation du dossier de la politique familiale de la municipalité.

Adopté

A-9-380-2006

Lucie Sirois / don – politique familiale

Proposé par : Anne A. Racine
Appuyé par : Michaël Ouellet

Il est résolu à l'unanimité de faire un don de 100 \$ à madame Lucie Sirois pour services rendus dans le dossier de la politique familiale.

Adopté

Règlements d'emprunt : R-2003-38 / R-2004-53 / R-2005-59 / R-2002-27 / R-2003-40 / R-2004-43 / R-2003-37

A-10-381-2006

Règlement numéro : R-2003-38

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Luce a entièrement réalisé l'objet du règlement n° 2003-38 à un coût moindre que celui prévu initialement;

ATTENDU QUE le coût réel des travaux s'élève à 83 101 \$;

ATTENDU QUE pour payer une partie du coût des travaux, la municipalité de Sainte-Luce désire approprier la participation financière versée par les contribuables desservis au montant de 60 003 \$;

ATTENDU QUE pour payer une partie du coût des travaux, la municipalité de Sainte-Luce désire approprier à même le fonds général un montant de 3 098 \$;

ATTENDU QU'UNE partie du montant de l'emprunt, soit la somme de 20 000 \$ a été financée de façon permanente.

ATTENDU QU'IL existe un solde de 80 000 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par la ministre des Affaires municipales et des Régions qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QU'IL y a lieu de modifier le règlement d'emprunt n° 2003-38 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt et y préciser son financement.

Il est, par conséquent,

PROPOSÉ PAR :Nathalie Bélanger
APPUYÉ PAR :Michaël Ouellet
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le montant de la dépense du règlement n° 2003-38 soit réduit de 100 000 \$ à 83 101 \$;

QUE pour payer une partie de la dépense prévue au règlement n° 2003-38, la municipalité de Sainte-Luce approprie la participation financière versée par les contribuables desservies au montant de 60 003 \$;

QUE la municipalité de Sainte-Luce approprie à même le fonds général une somme de 3 098 \$ pour payer une partie de la dépense prévue au règlement n° 2003-38;

QUE le montant de l'emprunt du règlement n° 2003-38 soit réduit de 100 000 \$ à 20 000 \$;

QU'UNE copie certifiée de la présente résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et des Régions.

ADOPTÉE À LA SÉANCE DU : 6 novembre 2006

VRAIE COPIE CERTIFIÉE LE : _____

PAR : _____

A-10-382-2006

Règlement numéro : R-2004-53

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Luce a entièrement réalisé l'objet du règlement n° 2004-53 à un coût moindre que celui prévu initialement;

ATTENDU QUE le coût réel des travaux s'élève à 198 046 \$;

ATTENDU QUE pour payer une partie du coût des travaux, la municipalité de Sainte-Luce désire approprier à même le fonds général un montant de 25 000 \$ dans le cadre du programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec 2000 tel que prévu au règlement;

ATTENDU QU'UNE aide financière gouvernementale d'un montant de 42 446 \$ a été perçue;

ATTENDU QU'UNE aide financière d'un montant de 50 000 \$ a été perçue du ministère des Transports du Québec;

ATTENDU QU'UNE partie du montant de l'emprunt, soit la somme de 80 600 \$ a été financée de façon permanente;

ATTENDU QU'IL existe un solde de 116 000 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par la ministre des Affaires municipales et des Régions qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QU'IL y a lieu de modifier le règlement d'emprunt n° 2004-53 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt.

Il est, par conséquent,

PROPOSÉ PAR : Nathalie Bélanger
APPUYÉ PAR : Michaël Ouellet
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le montant de la dépense du règlement n° 2004-53 soit réduit de 221 600 \$ à 198 046 \$;

QUE le montant de l'emprunt du règlement n° 2004-53 soit réduit de 196 600 \$ à 80 600 \$;

QUE la municipalité a reçu une aide financière gouvernementale au montant de 42 446 \$ et une aide financière du ministère des Transports du Québec au montant de 50 000 \$;

QU'UNE copie certifiée de la présente résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et des Régions.

ADOPTÉE À LA SÉANCE DU : 6 novembre 2006

VRAIE COPIE CERTIFIÉE LE : _____

PAR : _____

A-10-383-2006

Règlement numéro : R-2005-59

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Luce a entièrement réalisé l'objet du règlement n° 2005-59 à un coût moindre que celui prévu initialement;

ATTENDU QUE le coût réel des travaux s'élève à 113 700 \$;

ATTENDU QUE le financement permanent de cette somme a été effectué;

ATTENDU QU'IL existe un solde de 11 300 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par la ministre des Affaires municipales et des Régions qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QU'IL y a lieu de modifier le règlement d'emprunt n° 2005-59 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt.

Il est, par conséquent,

PROPOSÉ PAR : Nathalie Bélanger
APPUYÉ PAR : Michaël Ouellet
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement n° 2005-59 soit réduit de 125 000 \$ à 113 700 \$;

QU'UNE copie certifiée de la présente résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et des Régions.

ADOPTÉE À LA SÉANCE DU : 6 novembre 2006

VRAIE COPIE CERTIFIÉE LE : _____

PAR : _____

Règlement numéro : R-2002-27

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Luce a entièrement réalisé l'objet du règlement n° 2002-27 à un coût moindre que celui prévu initialement;

ATTENDU QUE le coût réel des travaux s'élève à 212 740 \$;

ATTENDU QUE pour payer une partie du coût des travaux, la municipalité de Sainte-Luce désire approprier à même le fonds général un montant de 9 829 \$ en partie prévu au règlement;

ATTENDU QU'UNE aide financière gouvernementale d'un montant de 104 411 \$ a été perçue dans le cadre du programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec 2000;

ATTENDU QU'UNE partie du montant de l'emprunt, soit la somme de 98 500 \$ a été financée de façon permanente;

ATTENDU QU'IL existe un solde de 110 520 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par la ministre des Affaires municipales et des Régions qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QU'IL y a lieu de modifier le règlement d'emprunt n° 2002-27 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt.

Il est, par conséquent,

PROPOSÉ PAR : Nathalie Bélanger

APPUYÉ PAR : Michaël Ouellet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le montant de la dépense du règlement n° 2002-27 soit réduit de 218 720 \$ à 212 740 \$;

QUE le montant de l'emprunt du règlement n° 2002-27 soit réduit de 209 020 \$ à 98 500 \$;

QUE la municipalité de Sainte-Luce approprie à même le fonds général une somme de 9 829 \$ pour payer une partie de la dépense prévue au règlement n° 2002-27;

QUE la municipalité a reçu une aide financière gouvernementale au montant de 104 411 \$;

QU'UNE copie certifiée de la présente résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et des Régions.

ADOPTÉE À LA SÉANCE DU : 6 novembre 2006

VRAIE COPIE CERTIFIÉE LE : _____

PAR : _____

A-10-385-2006

Règlement numéro : R-2003-40

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Luce a entièrement réalisé l'objet du règlement n° 2003-40 à un coût moindre que celui prévu initialement;

ATTENDU QUE le coût réel des travaux s'élève à 72 504 \$;

ATTENDU QU'UNE partie du montant de l'emprunt, soit la somme de 72 000 \$ a été financée de façon permanente;

ATTENDU QUE pour payer une partie du coût des travaux, la municipalité de Sainte-Luce désire approprier à même le fonds général du montant de 504 \$;

ATTENDU QU'IL existe un solde de 30 000 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par la ministre des Affaires municipales et des Régions qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QU'IL y a lieu de modifier le règlement d'emprunt n° 2003-40 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt.

Il est, par conséquent,

PROPOSÉ PAR : Nathalie Bélanger

APPUYÉ PAR : Michaël Ouellet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le montant de la dépense du règlement n° 2003-40 soit réduit de 102 000 \$ à 72 504 \$;

QUE le montant de l'emprunt du règlement n° 2003-40 soit réduit de 102 000 \$ à 72 000 \$;

QUE pour payer une partie de la dépense prévue au règlement n° 2003-40 la municipalité de Sainte-Luce approprie à même le fonds général une somme de 504 \$ pour payer une partie de la dépense prévue au règlement n° 2003-40;

QU'UNE copie certifiée de la présente résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et des Régions.

ADOPTÉE À LA SÉANCE DU : 6 novembre 2006

VRAIE COPIE CERTIFIÉE LE : _____

PAR : _____

A-10-386-2006

Règlement numéro : R-2004-43

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Luce a entièrement réalisé l'objet du règlement n° 2004-43 à un coût moindre que celui prévu initialement;

ATTENDU QUE le coût réel des travaux s'élève à 30 770 \$;

ATTENDU QUE le financement permanent de cette somme a été effectué;

ATTENDU QU'IL existe un solde de 9 230 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par la ministre des Affaires municipales et des Régions qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QU'IL y a lieu de modifier le règlement d'emprunt n° 2004-43 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt.

Il est, par conséquent,

PROPOSÉ PAR : Nathalie Bélanger
APPUYÉ PAR : Michaël Ouellet
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement n° 2004-43 soit réduit de 40 000 \$ à 30 770 \$;

QU'UNE copie certifiée de la présente résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et des Régions.

ADOPTÉE À LA SÉANCE DU : 6 novembre 2006

VRAIE COPIE CERTIFIÉE LE : _____

PAR : _____

A-10-387-2006

Règlement numéro : R-2003-37

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Luce a entièrement réalisé l'objet du règlement n° 2003-37 à un coût supérieur que celui prévu initialement;

ATTENDU QUE le coût réel des travaux s'élève à 204 535\$;

ATTENDU QUE pour payer une partie du coût des travaux, la municipalité de Sainte-Luce désire approprier à même le fonds général un montant de 29 622 \$;

ATTENDU QU'UN financement permanent au montant de 176 000 \$ a été effectué laissant un solde disponible de 1 087 \$ pouvant être utilisé selon les modalités prévu à l'article 8 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux;

ATTENDU QU'IL existe un solde de 24 000 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par la ministre des Affaires municipales et des Régions qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QU'IL y a lieu de modifier le règlement d'emprunt n° 2003-37 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt;

ATTENDU QU'UNE partie du montant de l'emprunt, soit la somme de 176 000 \$ a été financée de façon permanente.

Il est, par conséquent,

PROPOSÉ PAR : Nathalie Bélanger
APPUYÉ PAR : Michaël Ouellet
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le montant de la dépense du règlement n° 2003-37 soit augmenté de 200 00 \$ à 205 622 \$;

QUE le montant de l'emprunt du règlement n° 2003-37 soit réduit de 200 000 \$ à 176 000 \$;

QUE la municipalité de Sainte-Luce approprie à même le fonds général une somme de 29 622 \$ pour payer une partie de la dépense au règlement n° 2003-37;

QU'UNE copie certifiée de la présente résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et des Régions.

ADOPTÉE À LA SÉANCE DU : 6 novembre 2006

VRAIE COPIE CERTIFIÉE LE : _____

PAR : _____

A-11-388-2006

Québec en forme / demande de contribution financière

Proposé par : Anne A. Racine
Appuyé par : Nathalie Bélanger

Il est résolu à l'unanimité de participer au projet de Québec en Forme en offrant gratuitement un espace de bureau ainsi que du matériel informatique, et ce, avec entente au préalable avec la coordonnatrice des loisirs.

Adopté

A-12-389-2006

CAUREQ / entente et signature

Proposé par : Michaël Ouellet
Appuyé par : Pierre Laplante

Il est résolu à l'unanimité de renouveler pour une durée de 5 ans le contrat avec le Centre d'appel d'urgence des régions de l'Est du Québec. La mairesse et la directrice générale intérim sont autorisées à signer le contrat.

Adopté

A-13-390-2006

Françoise Pouliot / facture

Proposé par : Michaël Ouellet
Appuyé par : Anne A. Racine

Il est résolu à l'unanimité de payer un montant de 381,78 \$ à madame Françoise Pouliot pour le remplacement d'une pompe défectueuse afin d'augmenter le débit d'eau à sa résidence.

Adopté

A-14-391-2006

Centraide Bas-Saint-Laurent / campagne 2006

Proposé par : Pierre Laplante
Appuyé par : Nathalie Bélanger

Il est résolu à l'unanimité de faire un don de 100 \$ à Centraide Bas-Saint-Laurent pour leur campagne de financement 2006.

Adopté

A-15-392-2006

Ville de Mont-Joli / ajout de la municipalité de Grand-Métis

Proposé par : Nathalie Bélanger
Appuyé par : Anne A. Racine

Il est résolu à l'unanimité d'accepter l'ajout de la municipalité de Grand-Métis au service du transport adapté « La Roue de Vie » .

Adopté

A-16-393-2006

Olivier Boudreau, fils de Renauld Boudreau et Julie Roy et William Tremblay, fils de Karl Tremblay et France Soucy

Proposé par : Nathalie Bélanger
Appuyé par : Michaël Ouellet

Il est résolu à l'unanimité de verser un montant de 75 \$ dans le compte de chacun, à la Caisse Populaire Desjardins de Sainte-Luce-Luceville, et ce, selon le règlement des naissances.

Olivier Boudreau
William Tremblay

Adopté

A-17-394-2006

Club Richelieu de Luceville / souper spaghetti

Proposé par : Nathalie Blélanger
Appuyé par : Pierre Laplante

Il est résolu à l'unanimité d'acheter huit billets au coût total de 55 \$ pour le souper spaghetti le 11 novembre 2006 au profit du club de soccer de Sainte-Luce.

Adopté

B-1-395-2006

Soumission / citerne

Proposé par : Michaël Ouellet
Appuyé par : Anne A. Racine

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale intérim à demander des soumissions publiques pour l'achat d'une citerne pour le service incendie de la municipalité de Sainte-Luce.

Adopté

Équipement incendie – reporté

B-3-396-2006

Règlement R-2006-76 concernant la tarification pour les services de sécurité incendie à l'extérieur du territoire

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Luce veut conformément à la loi sur la sécurité incendie (L.R.Q., c.20) établir les tarifs pour la location des services de ses brigades des incendies.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'établir la tarification et les modalités d'application pour les interventions à l'extérieur du territoire.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Nathalie Bélanger, appuyé par Michaël Ouellet et résolu à l'unanimité d'adopter le présent règlement servant à établir la tarification et modalités d'application pour les interventions par le service de sécurité incendie à l'extérieur du territoire.

PAR CONSÉQUENT :

Article 1 :

La tarification applicable aux interventions faites par le service de sécurité incendie à l'extérieur des limites territoriales, est celle identifiée à l'annexe "A" du présent règlement, à moins qu'une entente avec un service de sécurité incendie vienne indiquée une autre tarification.

Article 2 :

Les taux horaires prévus au tableau de l'annexe "A", à moins qu'une entente avec un service de sécurité incendie vienne indiquée une autre tarification, ne comprend pas l'équipage minimal obligatoire pour le bon déroulement de l'intervention.

Article 3 :

Tous les pompiers demandés sur les lieux sont à la charge du demandeur bénéficiant des services d'intervention. Le nombre de pompiers sera spécifié avec le modèle du véhicule.

Article 4 :

Lors de la location des véhicules et équipements d'intervention, le temps compte à partir du moment où ceux-ci quittent la caserne, et ce, jusqu'au moment où tout l'équipement utilisé est en place pour une autre intervention.

Article 5 :

Les services offerts par le personnel d'un des services de sécurité incendie de la MRC sont à la charge de la municipalité ou du bénéficiaire du service selon les termes et conditions suivants:

- a) les salaires et autres frais établis selon les termes en vigueur à la municipalité qui a offert le service et qui sont versés aux pompiers combattant un incendie sur le territoire de la municipalité ou à l'extérieur de la municipalité, sont majorés de 20%, afin de compenser pour les assurances, les risques d'accidents, les avantages sociaux et autres considérations du même genre;
- b) la municipalité ou le bénéficiaire du service des pompiers d'une autre municipalité assume les frais à toutes les quatre (4) heures de travail, d'un repas substantiel à chacun de ces pompiers ou selon le jugement de l'officier commandant sur place.
- c) Lorsqu'elle accepte de porter assistance à une municipalité qui lui en fait la demande selon les termes du présent règlement, la municipalité fournissant le service conserve toute réclamation, dommage, détérioration ou pertes concernant ses propres véhicules, son équipement ou ses accessoires d'intervention. Elle conserve également ses droits, obligations et responsabilités d'employeur à l'endroit de ses pompiers concernant les accidents ou pertes de vies occasionnées à ces derniers.

Article 6 :

En ce qui concerne le salaire des pompiers, le temps compte à partir de l'émission de l'alarme jusqu'au retour à la caserne en plus du temps du personnel nécessaire pour effectuer le nettoyage et la remise en place du matériel d'intervention.

Adopté

C-1-397-2006

Pavage / subvention

Proposé par : Nathalie Bélanger
Appuyé par : Pierre Laplante

Il est résolu à l'unanimité d'approuver les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins du territoire de la municipalité pour un montant subventionné de 54 585 \$ conformément aux exigences du ministère des Transports.

Adopté

Postes Canada / boîtes multiples dans le 3^e Rang est et ouest

Le conseil municipal accuse réception d'un sondage effectué concernant l'utilisation des boîtes multiples dans le 3^e Rang est et ouest :

34 répondants
6 pour et 28 contre

C-3-398-2006

Déneigement / soumission

Proposé par : Pierre Laplante
Appuyé par : Anne A. Racine

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale intérim à demander des soumissions pour le déneigement du stationnement du bureau municipal, le stationnement de l'église du secteur Sainte-Luce, le stationnement du ski de fond et la station d'épuration de Sainte-Luce.

Adopté

Acc. réc.

Rapport du directeur des travaux publics / octobre 2006

Le conseil municipal accuse réception du rapport du directeur des travaux publics pour le mois d'octobre 2006.

C-5-399-2006

Ville de Mont-Joli / protocole « La Roue de Vie »

Proposé par : Nathalie Bélanger
Appuyé par : Michaël Ouellet

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser la mairesse et la directrice générale intérim à signer le protocole d'entente à l'intention du mandataire et des municipalités bénéficiant du service de transport adapté « La Roue de Vie ».

Adopté

D-1-400-2006

MRC de La Mitis / redevances à l'enfouissement / paiement 4 835,46 \$

Proposé par : Michaël Ouellet
Appuyé par : Pierre Laplante

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la facture au montant de 4 835,46 \$ à la MRC de La Mitis concernant les redevances à l'enfouissement. Ce montant est remboursé par le MDDEP.

Adopté

Acc. réc.

Rapport de l'inspectrice en bâtiment / octobre 2006

Le conseil municipal accuse réception du rapport de l'inspectrice en bâtiment pour le mois d'octobre 2006.

E-2-a-401-2006

PIA – 19, Route du Fleuve Ouest

Considérant qu' une demande d'installation d'une enseigne sur la toiture du restaurant situé au 19 route du Fleuve ouest est demandée;

Considérant l'avis du Comité consultatif d'urbanisme est de recommander de refuser la demande de PIA 2006-37.

Par conséquent il est proposé par: Anne A. Racine
appuyé par: Pierre Laplante

et résolu à l'unanimité de refuser la demande de permis pour la pose d'une enseigne en forme de phare de 12 pieds de hauteur du Restaurant au Bord de l'O Café Bar Terrasse (numéro: PIA 2006-37) dans le cadre du règlement sur les PIA.

Adopté

E-2-b-402-2006

PIA – 34-A, Route du Fleuve Ouest

Considérant l'avis du Comité consultatif d'urbanisme recommandant l'approbation du plan d'agrandissement du chalet sur la façade nord de monsieur Gérard St-Laurent au 34-A, Route du Fleuve Ouest

Par conséquent il est proposé par: Anne A. Racine
appuyé par: Pierre Laplante

et résolu à l'unanimité d'approuver le plan de la demande de permis de Monsieur Gérard St-Laurent (numéro: PIA 2006-42) dans le cadre du règlement sur les PIA. Le propriétaire doit construire une fondation qui assure une protection contre le gel et le dégel.

Adopté

E-3-403-2006

CPTAQ / autoroute 20

Proposé par : Nathalie Bélanger
Appuyé par : Michaël Ouellet

Il est résolu à l'unanimité d'appuyer la demande du ministère des Transports à la CPTAQ qui demande l'autorisation pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, les servitudes de drainage et droit de passage du 2^e Rang Est de Sainte-Luce à la route 132.

Adopté

E-4-404-2006

Formation

Proposé par : Michaël Ouellet
Appuyé par : Pierre Laplante

Il est résolu à l'unanimité de rembourser les frais d'inscription et de transports de l'inspectrice en bâtiment pour un montant total de 237,02 \$ concernant une formation sur la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* tenue à Montréal de 3 novembre 2006.

Adopté

F-1-405-2006

Gala Méritas sportif du Bas-Saint-Laurent

Proposé par : Nathalie Bélanger

Appuyé par : Anne A. Racine

Il est résolu à l'unanimité d'acheter deux billets au coût de 30 \$ chacun pour le 32^e Gala Méritas sportif du Bas-Saint-Laurent qui aura lieu le 11 novembre 2006 à l'Hôtel Rimouski.

Adopté

G-1-406-2006

Camion 1 tonne / fonds de roulement – annuler la résolution 794-2005

Proposé par : Michaël Ouellet

Appuyé par : Pierre Laplante

Il est résolu à l'unanimité que le montant de 52 197.20\$ concernant l'achat du camion 1 tonne soit pris à même le fonds de roulement. Cette résolution vient annuler la résolution 794-2005.

Adopté

Divers

Correspondance

- **Statistique Canada :**
 - Remerciement de l'appui accordé dans le cadre du Recensement de 2006
- **Ministère des Ressources naturelles et de la Faune :**
 - Réforme cadastrale, consultation des propriétaires le 8 et 9 novembre 2006
- **Ministère du Conseil exécutif :**
 - Les nominations à l'Ordre national du Québec
- **Société de l'assurance automobile :**
 - L'Halloween en toute sécurité le 31 octobre
- **Hydro-Québec :**
 - Construction d'une ligne d'énergie à 230 kV de 60 kilomètres du poste de Rimouski au poste Les Boules, rencontre d'information le 10 novembre 2006
- **Michel St-Pierre, chargé de projet comité citoyen municipalité de Sainte-Paule :**
 - Projet de préservation de son patrimoine
- **Union des municipalités du Québec :**
 - Invitation au forum *L'approche citoyenne, citoyen politique ou citoyen client* le 30 novembre 2006 à Montréal

- **Fédération Québécoise des Municipalités :**
 - Le développement durable : une priorité pour la FQM
 - Communiqué : Plan d'aide au secteur forestier : réaction de la Fédération Québécoise des Municipalités
- **Fédération québécoise du loisir en institution :**
 - Semaine provinciale du loisir *Quelques gouttes de loisir pour un océan de plaisir, un raz de marée de fantaisies*
- **Mutuelle des municipalités du Québec :**
 - La Mutuelle des municipalités du Québec prend en charge les frais d'inscription de ses membres à certaines sessions de formation;
 - Val-David, Saint-Prime et Notre-Dame-du-Rosaire premières lauréates du Mérité MMQ en gestion de risques;
 - Création d'un département interne à la MMQ pour la gestion des sinistres.
- **Association des bureaux de congrès du Québec :**
 - Communiqué : Tourisme d'affaires et de congrès : Les régions du Québec tirent leur épingle du jeu, Bilan 2005 dans les villes de l'ABCQ
- **Conférence régionale des élués du Bas-Saint-Laurent:**
 - Modèle de commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire, document de consultation
 - Communiqué : Rapport du BAPE sur le parc éolien de Skypower dans la MRC de Rivière-du-Loup
- **Coalition canadienne de l'énergie géothermique :**
 - Prix de leadership et d'excellence 2006, appel de candidatures
- **Conseil de développement de la recherche sur la famille du Québec :**
 - Colloque 2006 : Politiques familiales et bien-être des enfants le 3 novembre à l'Université du Québec à Trois-Rivières
- **Association québécoise du transport et des routes :**
 - Prix sécurité routière 2007 pour encourager les municipalités à intervenir
- **Conseil régional de l'environnement :**
 - Le conseil de l'environnement lance une déclaration pour un développement éolien dans les régions
 - Rapport du BAPE du parc éolien de Northland Power dans les MRC de Matane et de la Matapédia
- **Carrefour action municipale et famille :**
 - Transmission des recommandations du 18^e colloque du CAMF, mai 2006
 - Reconnaissance pour l'adoption d'une politique familiale municipale
- **Club Richelieu de Luceville inc :**
 - Remerciement vin d'honneur au 6 à 8
-

- **Table communauté ouverte et solidaire pour un monde outillé scolarisé et en santé :**
- Rencontre d'information et d'échange concernant les projets de la Table
- **Lise D'Auteuil, coordonnatrice Écolo Vallée & Mitis :**
- Aidant au compostage domestique
- **POPcliQ :**
- Programmation de sites Internet interactifs et Systèmes de gestion de contenu
- **Yvan Giguère, organisateur en chef :**
- Concours national de paroliers *Chanson pour tes yeux*
- **Flash MMQ :**
- Bulletin d'information septembre 2006
- Info-Prévention septembre 2006
- **Flash Combeq /** octobre 2006
- **La Route verte /** octobre 2006
- **Bulletin AST /** septembre 2006
- **Prévention au travail /** Automne 2006
- **Scribe /** Automne 2006
- **L'Avantage affaires /** octobre 2006
- **La revue de l'ATEQ /** Automne 2006

Période de questions

10-407-2006

Levée d'assemblée

Il est proposé par Anne A. Racine, appuyé par Nathalie Bélanger et résolu à l'unanimité qu'à 21 h 5 la session soit levée.

Adopté

France St-Laurent,
Mairesse

Marie-Andrée Jeffrey,
Directrice générale intérim